

Rallye régional RS Sport - NTR - Ville de l'Étang-Salé



COMITE D'HONNEUR

M. Didier ROBERT	Président du Conseil Régional de la Réunion
M. Cyril MELCHIOR	Président du Conseil Départemental de la Réunion
M. Jean-Claude LACOUTURE	Maire de l'Étang-Salé
M. Bruno DOMEN	Maire de Saint-Leu

COMITE D'ORGANISATION

M. Denis ANTOU	Président
M. André LATCHOUMANE	Vice Président

Membres :

M. Loïc BERTILLE – M^{me} Sylvie CHANE YIN-LATCHOUMANE - M^{me} Emmanuelle COCHARD
M. Didier CODY – M. Kenny CODY - M. Clément DIJOUX – M. Christian DULAC
M. Edward DULAC - M. Jean-Roland GAUD - M. Jean-François HOARAU - M^{me} Bettina LEBEAU
M^{me} Sophie MAUVE DULAC - M. Jean-Fred MAUVE - M. Ilias PANCHBAYA
M. Daniel PAYET - M^{me} Muriel RAJOËL - M. Mamisoa RAJOËL - M^{lle} Stéphanie RAJOËL
M. Olivier RAMDIALE - M. Julien THERMEA - M^{me} Julie SIDIOT – M^{me} Béatrice TRICARD

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

La Municipalité de L'Étang-Salé

La Municipalité de Saint-Leu

La Municipalité de Trois-Bassins

Ainsi que :

La Préfecture de la Réunion et la Sous-Préfecture de Saint- Paul

Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien

La Direction Départementale de la Sécurité Publique

La Direction des Services d'Incendie et de Secours

La Direction Régionale des Routes

La Direction des Infrastructures Départementales

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

La Presse Ecrite et Audiovisuelle

Le Service Médical de l'Epreuve

L'Association des Radio - Amateurs de la Réunion (ARA)

L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiants au cours de cet évènement

Les Riverains des Epreuves Spéciales pour leur compréhension et leur Coopération

Rallye régional RS Sport - NTR - Ville de l'Étang-Salé



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Programme du Rallye Page 3

1 – ORGANISATION

1.1 Officiels Pages 3-4

1.2P Eligibilité Page 4

1.3P Vérifications Page 4

2. ASSURANCES Page 4

3. CONCURRENTS et PILOTES Page 5

3.1 Demande d'Engagement – Inscriptions Page 5

3.2 Equipages Page 5

3.3 Ordre de Départ Page 5

4. VOITURES et EQUIPEMENTS Pages 4-5

4.1 Voitures Autorisées Page 5

4.2 Pneumatiques Page 5

4.3 Assistance Page 5

4.8 Extincteurs Page 5

5. PUBLICITE ET IDENTIFICATION DES VOITURES Page 6

6. SITES et INFRASTRUCTURES Pages 6-7

6.1 Descriptions Page 6

6.2 Reconnaissances Page 6

6.8 Séance de mise au point Page 7

7. DEROULEMENT DU RALLYE Page 7

7.2 Dispositions Générales relatives aux Contrôles Page 7

7.5 Epreuves Spéciales Page 7

8. RECLAMATIONS - APPELS Page 7

9. CLASSEMENTS Page 7

10. PRIX Page 7

ANNEXES

1 – ITINERAIRE ET HORAIRES Pages 8 - 9

Rallye régional RS Sport - NTR - Ville de l'Étang-Salé



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement particulier : Mercredi 6 mars 2019

Ouverture des engagements : Mercredi 6 mars 2019

Clôture des engagements : Lundi 25 mars 2019 à 24h00

Dates et heures des sessions de reconnaissances :

Samedi 30 et Dimanche 31 mars 2019 de 14h à 20h

Vérifications des documents et des voitures – Mise en Parc de départ :

Vendredi 5 avril 2019 de 18h00 à 21h00

et Samedi 6 avril 2019 de 7h30 à 10h30 à Etang-Salé les Bains – Place des Fêtes

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :

Samedi 6 avril 2019 à 9h30 - PC Course – Centre de Vacances – Etang-Salé les Bains

Publication des équipages admis au départ :

Samedi 6 avril 2019 à 11h00 – PC Course et Parc Fermé de départ

Publication des heures et ordre de départ du rallye :

Samedi 6 avril 2019 à 11h00 – PC Course et Parc Fermé de départ

Départ du rallye :

Samedi 6 avril 2019 à 12h30 à Etang-Salé les Bains – Place des Fêtes

Arrivée du rallye :

Samedi 6 avril 2019 à 18h58 à Etang-Salé les Bains – Place des Fêtes

Vérifications finales :

Samedi 6 avril 2019 au Parc Fermé d'Arrivée

Publication des résultats partiels :

Samedi 6 avril 2019 à partir de 19h30 au PC Course et Parc Fermé d'Arrivée

Publication des résultats finaux du Rallye :

Samedi 6 avril 2019 - 30 minutes après – PC Course et Parc Fermé d'Arrivée

Remise des Prix :

Date et lieu à préciser par additif

ARTICLE 1. ORGANISATION

La Ligue de Sport Automobile de la Réunion (LSA Réunion) organise les 30 mars et 6 avril 2019 en qualité d'Organisateur Administratif un Rallye Automobile dénommé :

Rallye régional – RS Sport – NTR - Ville de l'Étang-Salé

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSAR N° 2019/RR/LSAR/01/01 en date du 22/02/2019

Comité d'Organisation

Voir page 1

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre I^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Secrétariat du Rallye

Adresse : Garage Joël Technic Auto – 68 Rue André Lardy – ZAE La Mare – Sainte Marie

Téléphone : 06 92 85 14 12 – **E-mail** : contact@lsareunion.re

Réception des demandes d'engagements : à compter du 6 mars 2019

- JTA – 68 Rue André Lardy – ZAE La Mare – Sainte-Marie : de 8h à 12 h et de 14h à 18h
- GI SPORT – ZI du Chaudron à Ste-Clotilde : Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h30 et Samedi : 8h30 à 12h00 – 14h à 17h00
- RS Sport – 49 rue Victor le Vigoureux – Saint-Pierre

Rallye régional RS Sport - NTR - Ville de l'Étang-Salé



Organisateur technique

Nom : ASA Réunion

Délégué : M. Didier CODY

1.1P. OFFICIELS

Président des Commissaires Sportifs :

M. J.-François HOARAU - Licence N°19450

Commissaires Sportifs :

M. Philippe BENARD - Licence N° 13753

M. Jean-Roland GAUD - Licence N°13779

Directeur de Course :

M^{me} Emmanuelle COCHARD - Licence N°13796

Directeurs de Course Adjointes PC Course :

M. Daniel PAYET - Licence N°17520

M^{me} Béatrice TRICARD - Licence N°25363

Directeurs de Course «Epreuves Spéciales» :

M. Patrick AGATHE - Licence N°19014

M. Ilias PANCHBAYA - Licence N°13750

Directeur de Course «Ouverture de Route» (Tricolore) :

M. Thierry DE BERGE - Licence N°33741

Adjointes à la Direction de Course « Parcs » :

M. Bernard LAURET - Licence N°84354

M. Pascal CHÂTEAU - Licence N°142413

Commissaires Techniques :

M. Alain HOAREAU (A) - Licence N°13451

M. Djounaid DHALED (B) - Licence N°57167

M. Nicol COCHARD (C) - Licence N°13797

M. Emmanuel REVELIN (C) - Licence N°189727

Chargés des Relations Concurrents :

M^{me} Nathalie AGATHE - Licence N°34374

Organisateur Technique «Autorité» :

M. Didier CODY - Licence N°57607

Contrôle Dispositif Sécurité :

M. Jean Fred MAUVE - Licence N°47367

Voitures Info Sécurité :

M. Johnny FESSARD - Licence N°43712

Voitures Balai (Damier) :

M. Jean Louis TECHER - Licence N°58474

Médecin Chef :

Dr. François TIXIER - Licence N°219424

Chronométrage : T.M.V.R.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye dénommé : « **Rallye régional – RS Sport – NTR - Ville de l'Étang-Salé** » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2019 – Coefficient 2

- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)

- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 - La Coupe Groupe GT de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)

- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu le Vendredi 5 avril 2019 de 18h00 à 21h00 et le Samedi 6 avril de 7h30 à 9h30

Lieu : Place des Fêtes – Etang-Salé les Bains

Les Vérifications Finales seront effectuées le Samedi 6 avril au Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de démontage, les contrôles seront effectués au Garage AH-LING à Saint-Louis

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC Maxi

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Rallye régional RS Sport - NTR - Ville de l'Étang-Salé



ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye dénommé

« Rallye régional RS Sport – NTR – Ville de l'Étang-Salé »

doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 25 mars 2019 à 24h00**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - **335 €** pour les concurrents inscrits en Challenge Promo
 - **375 €** pour tous les autres concurrents
- sans la publicité facultative des organisateurs : **Double tarif**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est entièrement remplie et accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des documents suivants :

- Photocopie lisible des licences en cours de validité pour les 2 membres de l'équipage ;
- Photocopie lisible des permis de conduire pour les 2 membres de l'équipage (sauf licence « Junior »)
- Photocopie lisible de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture engagée.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2. EQUIPAGES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. **Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.**

3.2.10p : Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : 4.1 – Les 3 premiers pilotes classés au Championnat de la Réunion des Rallyes 2018
4.2 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)
4.3 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)
4.4 – Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à 5).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
R5, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

Rallye régional RS Sport - NTR - Ville de l'Étang-Salé



4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du Rallye : mise en conformité
- Pendant le Rallye : sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'Organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être racheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.

Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

5.2. PUBLICITE

5.2.1. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- soit autorisée par la réglementation FFSA
- soit en conformité avec l'article 5.1.8 du présent règlement, ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes, n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

5.2.3. Les emplacements réservés aux organisateurs des rallyes pour la publicité facultative rachetable figureront sur deux bandeaux de 10 cm (hauteur) x 25 cm (largeur) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

- Coté Droit : (sera précisé par additif)
- Coté Gauche : (sera précisé par additif)

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye dénommé « **Rallye régional – Ville de l'Étang-Salé** » représente un parcours de 178,35 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,75 km. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 : Le Cap : 6,55 km

ES 2-4-6 : Les Canots : 6,70 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" au présent règlement.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Rallye régional RS Sport - NTR - Ville de l'Étang-Salé



3 passages au maximum autorisés pour chacune des Epreuves Spéciales différentes.

6.2.6P. Les reconnaissances de toutes les ES auront lieu selon le programme de l'épreuve (voir p.3)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P : Epreuves Spéciales

7.5.1p : Le chronométrage sera effectué au 1/100 de seconde.

7.5.9p : Le chronométrage sera effectué sur la ligne d'arrivée au moyen d'une boucle optique et d'un transpondeur fixé sur chacune des voitures. Ce système sera doublé par un chronomètre à imprimante. Les transpondeurs seront fournis aux équipages et montés par le prestataire choisi par l'Organisateur lors des vérifications techniques précédant l'épreuve.

Un chèque de caution d'un montant de 100 € devra être déposé auprès du prestataire par chaque équipage. Celui-ci leur sera rendu lors de la restitution au prestataire exclusivement du matériel en bon état à l'issue du rallye.

7.5.17.1p : Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou dans une Epreuve Spéciale, devra en informer immédiatement la Direction de Course en téléphonant au : **06.92.65.50.44**

Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de cette obligation.

7.5.17.3p : Dépannage

L'Organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage lorsque la route sera officiellement rendue à la circulation (une liste des dépanneurs présents sur l'épreuve pourra être fournie sur demande).

Des moyens de levage divers sont prévus dans le seul but de dégager la route si celle-ci est totalement obstruée.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1P. Classement Particulier

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des prix se déroulera le : *à préciser par additif*

Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux 3 premiers équipages de chaque Classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».

Les Prix et Coupes ne sont pas cumulables.

Des Coupes seront remises à des Officiels du Rallye choisis par l'Organisateur.